

République Française
Département : LOIRET
Arrondissement : Montargis
DOUCHY-MONTCORBON - COMMUNE NOUVELLE

Procès verbal

Le mardi 14 janvier 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 31 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

Secrétaire de la séance : Christian BOURGOIN

Présents : Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Roger DÉMONTÉ, Sophie HUET, Abel MARTIN, Jordan MOINEAU, Marie-Laure JAVON, Jean PIRON, Régis SCHELLAERT, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Jocelyne DUSSAULT, Nadine BULIK

Représentés : Chantal GONCALVES DA SILVA représentée par Jocelyne DUSSAULT

Absents : **Sophie ALLARY, Jean-Gérard JAFFORY, Guillaume ROBINET, Albert LECLERC**

Excusés :

Ordre du jour :

Approbation procès verbal du 12 décembre 2024

Projets 2025

Ouverture des crédits à hauteur de 25 % des crédits d'investissement ouverts en 2024

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel, le quorum est atteint.

Monsieur le Maire annonce que l'approbation du procès verbal de séance du 12 décembre 2024 est reporté à la prochaine séance, le document n'a pas été joint à la convocation.

Demande de subventions au titre des projets 2025 1ère campagne (N° DE_002_2025)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de délibérer sur les demandes de subventions pour les projets 2025 au titre de la 1ère campagne, délibérations sollicitées auprès du Conseil Départemental ; les dossiers doivent être priorisés et déposés sur la plate forme en ligne au plus tard le 15 janvier 2025 :

1) Rénovation appartement boulangerie Douchy = 25.127,53 € H.T.

=> Devis TALVARD Cyril - plomberie = 3.023,07 € H.T. soit 3.325,37 € T.T.C.

=> Devis SPECIEL - électricité = 4.314,20 € T.T.C. (exonération TVA)

=> SARL JISOLTOI / TRIPOT - restauration = 17.790,26 € H.T. soit 21.348,31 € T.T.C.

2) Travaux de voirie = 68.249,00 € H.T.

- Dérasement accotement route de Brigny, Le Gué de la Hubière, Carrefour du Bois Battu au carrefour Les Petites Maisons (Douchy)

=> Devis VAUVELLE = 7.010,00 € H.T. soit 8.412,00 € T.T.C.

- Dérasement accotement + travaux niveau et bitume Les Mesnils (Douchy)

=> Devis VAUVELLE = 43.482,00 € H.T. soit 52.178,40 € T.T.C.

- Trottoirs rue des Acacias (Montcorbon)

=> Devis VAUVELLE = 11.137,00 € H.T. soit 13.364,00 € T.T.C.

- Travaux de drainage rue Roger Piron (Montcorbon)

=> Devis VAUVELLE = 6.620,00 € H.T. soit 7.944,00 € T.T.C.

3) Église Saint Saturnin Montcorbon (vitraux + protection des vitraux) + finition couverture ossuaires cimetière Montcorbon + aménagement jardin du souvenir Douchy = 18.592,65 €

=> Devis Vitrail de Puisaye = 10.330,00 € H.T. soit 12.396 € T.T.C.

=> Devis DUBOIS = 1.318,00 € H.T. soit 1.581,60 € T.T.C.

=> Devis CATON = 3.750,00 € H.T. soit 4.500,00 € T.T.C.

=> Devis SARL JISOLTOI / TRIPOT = 3.194,65 € H.T. soit 3.833,58 € T.T.C.

4) Radars pédagogiques = 4.080,16 € H.T.

=> Devis Elan Cité = 4.080,16 € H.T. soit 4.896,19 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **la majorité** des voix :

- **VALIDE les dossiers suivants dans l'ordre de priorité :**

1) Rénovation appartement boulangerie Douchy = 25.127,53 € H.T.

=> Devis TALVARD Cyril - plomberie = 3.023,07 € H.T. soit 3.325,37 € T.T.C.

VOTÉ à la majorité des voix (3 ABS - 11 POUR)

=> Devis SPECIEL - électricité = 4.314,20 € T.T.C. (exonération TVA)

VOTÉ à la majorité des voix (1 ABS - 13 POUR)

=> SARL JISOLTOI / TRIPOT - restauration = 17.790,26 € H.T. soit 21.348,31 € T.T.C.

VOTÉ à la majorité des voix (2 ABS - 12 POUR)

2) Travaux de voirie = 68.249,00 € H.T.

- Dérasement accotement route de Brigny, Le Gué de la Hubière, Carrefour du Bois Battu au carrefour Les Petites Maisons (Douchy)

=> Devis VAUVELLE = 7.010,00 € H.T. soit 8.412,00 € T.T.C.

VOTÉ à l'unanimité des voix

- Dérasement accotement + travaux niveau et bitume Les Mesnils (Douchy)

=> Devis VAUVELLE = 43.482,00 € H.T. soit 52.178,40 € T.T.C.

VOTÉ à l'unanimité des voix

- Trottoirs rue des Acacias (Montcorbon)

=> Devis VAUVELLE = 11.137,00 € H.T. soit 13.364,00 € T.T.C.

VOTÉ à l'unanimité des voix

- Travaux de drainage rue Roger Piron (Montcorbon)

=> Devis VAUVELLE = 6.620,00 € H.T. soit 7.944,00 € T.T.C.

VOTÉ à l'unanimité des voix

3) Église Saint Saturnin Montcorbon (vitraux + protection des vitraux) + finition couverture ossuaires cimetière Montcorbon + aménagement jardin du souvenir Douchy = 18.592,65 €

=> Devis Vitrail de Puisaye = 10.330,00 € H.T. soit 12.396 € T.T.C.

=> Devis DUBOIS = 1.318,00 € H.T. soit 1.581,60 € T.T.C.

=> Devis CATON = 3.750,00 € H.T. soit 4.500,00 € T.T.C.

=> Devis SARL JISOLTOI / TRIPOT = 3.194,65 € H.T. soit 3.833,58 € T.T.C.

VOTÉ à l'unanimité des voix

4) Radars pédagogiques = 4.080,16 € H.T.

=> Devis Elan Cité = 4.080,16 € H.T. soit 4.896,19 € T.T.C.

VOTÉ à l'unanimité des voix

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis afférents aux projets ci-dessus énumérés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les subventions aux institutions ci-dessus énumérées au taux maximum auprès du Conseil Départemental, le reste à charge étant l'autofinancement de la commune.

Délibération : adoptée

Engagement des dépenses d'investissement : autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (N° DE_001_2025)

M le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L.1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Budget 70800 - Commune

Montant budgétisé - dépenses investissement 2024 : 851.625,88 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 212.904 € (851.625,88 € / 4 = 212.906,47 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 20 = 9.350 €

Compte 203 = 9.350 € €

Chapitre 21 = 128.554 €

Compte 2111 = 125 €

Compte 2116 = 23.369 €

Compte 2131 = 20.445 €

Compte 2132 = 188 €

Compte 2152 = 26.774 €

Compte 21538 = 25.260 €

Compte 2156 = 12.500 €

Compte 2158 = 705 €

Compte 2184 = 1.125 €

Compte 2188 = 18.063 €

Chapitre 23 = 75.000 €

Compte 231 = 75.000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité des voix** :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Chapitre 20 = 9.350 €

Compte 203 = 9.350 € €

Chapitre 21 = 128.554 €

Compte 2111 = 125 €

Compte 2116 = 23.369 €

Compte 2131 = 20.445 €

Compte 2132 = 188 €

Compte 2152 = 26.774 €

Compte 21538 = 25.260 €

Compte 2156 = 12.500 €

Compte 2158 = 705 €

Compte 2184 = 1.125 €

Compte 2188 = 18.063 €

Chapitre 23 = 75.000 €

Compte 231 = 75.000 €

Délibération : adoptée

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe avoir eu une visioconférence avec la société Ages & Vie : il n'y aura pas de projet de maison partagée pour séniors Ages & Vie sur la commune. Un courrier confirmant l'information a été reçu ce jour.

Mme HUET demande si la commune a des informations sur la procédure avec le cabinet DIAS, en liquidation judiciaire actuellement. Mme JAVON et Monsieur le Maire ont rappelé que Mme Françoise BRUNET-LEVINE nous avait fait un topo sur le dossier. Mme HUET doit apporter plus d'information sur la démarche entreprise par Mme SPONTON.

Mme CHAIGNON informe qu'un arbre est tombé sur le chemin bordant la rivière et demande à ce que l'administré soit informé ou que la commune dégage l'arbre.

Mme HUET informe que plusieurs arbres sont tombés sur la route de Montcorbon à Chuelles. Il est répondu que chaque propriétaire doit entretenir ses parcelles et faire le nécessaire pour que les routes soient dégagées, le personnel du secrétariat passe son temps à faire des courriers.

Mme CHAIGNON demande si les travaux au cimetière de Douchy sont achevés car le résultat actuellement n'est pas satisfaisant. Mme DUSSAULT lui répond que les travaux ne sont pas achevés, CATON doit revenir, l'entreprise offre par ailleurs la plinthe du moment en granit noir.

Mme DUSSAULT signale un poteau cassé sur la route de Montcorbon à Dicy. Rappel est fait que les administrés eux-mêmes peuvent faire le signalement. M SUZANNE demande à voir la photo et informe qu'il a lui même signalé le dommage, que la réparation a été faite il y a 4 à 5 jours et que 2 poteaux ont été changés.

M SUZANNE demande où en sont les travaux d'entretien des talus. M MARTIN répond que c'est en cours.

M SUZANNE demande s'il est prévu de faire les haies qui dépassent sur les voies : chemin des Vignes, rue Roger Piron, rue des Chevreuils, etc. Réponse : c'est au propriétaire d'exécuter ces travaux et non à la commune, des courriers sont également partis en ce sens, tout prend du temps.

M TALVARD regrette que la haie de la fontaine des Paults ait été rasée au pied, haie bordant la route. De plus, il lui semble que c'est dangereux. M MARTIN indique qu'il manque les barrières de protection, la haie n'était plus que ronces.

M TALVARD signale également que la haie devant l'école rue du Gâtinais a reçu un coup d'épaveuse un peu sévère. M BOURGOIN annonce qu'en accord avec Monsieur le Maire, il va dispenser une formation sur la taille aux agents le 27 janvier 2025, il faut former le personnel, toute personne peut apprendre.

Mme JAVON demande s'il y a un retour sur le courrier devant être envoyé à l'association Douchy-Montcorbon poker club. M MARTIN et M PIRON répondent que le courrier a été envoyé, qu'un rendez-vous a été pris avec un membre du bureau, le matériel avait déjà été rangé et retiré. L'arrière cuisine a été débarrassée des encombrants inutiles, le matériel est stocké et rangé dans cette partie, laissant libre accès à la salle.

Un administré a sollicité la parole afin d'exprimer son mécontentement sur la propreté de l'église. Il est répondu que les vitraux et la protection devraient être posés prochainement, l'entretien sera fait. Ce sont des bénévoles qui s'occupaient jusqu'alors de l'entretien de l'église, ces personnes étant décédées, l'entretien n'est plus assuré mais d'autres bénévoles peuvent agir pour l'église de la commune déléguée de Montcorbon.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

La prochaine séance est fixée au jeudi 13 mars 2025 à 20h00.

Abel MARTIN
Président de séance

Christian BOURGOIN
Secrétaire de séance